

Première analyse succincte de la DPC 2024-2029

Evaluation, continuité et adaptation du pacte pour un enseignement d'excellence :

- Evaluation objective du pacte pour un enseignement d'excellence confiée en début de législature à un opérateur externe à l'administration et choisi par le gouvernement avec un volet consultatif et participatif ; examen de l'incidence du pacte sur les élèves et sur les écoles et de ses incidences financières ;
- A priori poursuite de la mise en œuvre du pacte pour l'essentiel mais :
 - Renforcement des compétences de base jusqu'en 3^{ème} primaire + différents enjeux
 - Après consultation, généralisation sur une base territoriale de l'enseignement d'une deuxième langue nationale (hors filières d'immersion)
 - Modification de la troisième année de l'enseignement secondaire avec un accroissement significatif des activités orientantes vers l'enseignement de transition ou l'enseignement de qualification.
 - Réformes relatives à l'au-delà du tronc commun sur base du rapport final établi par le groupe de travail.
 - Evaluation externe commune en 3P, maintien du CEB et introduction du CTC avec réussite à 60% ; suppression des épreuves non-certificatives ; CESS commun à la filière de transition et de qualification. Examen du rythme des évaluations en rapport avec la réforme des rythmes scolaires et introduction d'un test d'orientation obligatoire vers l'enseignement supérieur.
- Les orientations des réformes seront soumises à la concertation des acteurs au sein du comité de concertation étendu à des acteurs de terrain, dont des représentants des directions. Les réformes fondamentales feront l'objet d'une consultation préalable officielle des fédérations des associations des directeurs de l'enseignement à condition que ces associations se regroupent en un nombre restreint d'acteurs représentatifs
- Le gouvernement s'assurera que les dispositifs associés aux réformes aient été testés avec les acteurs concernés et soient soutenables pour les équipes.

Cadre budgétaire et gouvernance :

- L'assainissement budgétaire : résorption du déficit de moitié sous la législature et totalement en 10 ans sauf situation exceptionnelle ; ajustement essentiellement par la réduction des dépenses publiques et l'amélioration de leur efficacité. Prévision CERPE (UNamur) : à dépenses et recettes inchangées, le solde net à financer sera compris entre 1.2 mia en 2024 et 1.7 mia d'€ en 2029. Une gestion plus efficace, plus raisonnée et plus équitable des moyens disponibles, notamment en termes de conditions de travail, de statut des personnels, de gestion des carrières, de synergies entre réseaux et de répartition de l'offre d'enseignement
- La coordination renforcée entre les niveaux de pouvoirs par des ministres à double casquette »
- Des transferts « intra-francophones » associant la minorité parlementaire (majorité des 2/3 requise) :
 - Vers la FWB : sport et enfance

- Vers les régions : patrimoine culturel et formation en alternance au-delà de 18 ans ; possibilité toutefois de rester inscrit dans l'enseignement en alternance jusque 21 ans.
- Co-décision entre la FWB et les Régions : l'alternance en secondaire
- Réforme systémique de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de l'enseignement de promotion sociale en collaboration avec les Régions, notamment en renforçant l'alternance ; e.a. : un pilotage centralisé de l'ensemble des contrats d'alternance
- Pour ce qui concerne la formation professionnelle et l'enseignement de promotion sociale :
 - Un financement modernisé, équitable et incitatif ; introduction d'une part de financement variable sur base d'indicateurs de réalisation et/ou de résultats
 - Privilégier le rapprochement et la fusion entre opérateurs
- La diminution du nombre de ministres et la réduction de 10% de la taille des cabinets ministériels

Eléments d'inflexion :

- Des perspectives de simplification administrative : principe de confiance, transmission unique de la donnée par l'usager, accélération de la transition digitale etc.. Evaluation de l'applicabilité des décrets relatifs au décrochage, à la lutte contre l'absentéisme et aux exclusions scolaires.
- Un plan intégré visant à la digitalisation de la quasi-totalité des processus administratifs. Ce plan inclura une meilleure coordination avec les fédérations de PO et les producteurs de logiciels de gestion des écoles.
- L'amélioration du statut des directions d'écoles ; création d'un cadre organique pour le soutien administratif tenant compte des enveloppes budgétaires déjà octroyées et détermination d'un barème pour les directions tenant compte de leur charge de travail et de leurs responsabilités
- Une modernisation du mécanisme d'attribution des moyens d'encadrement (capital-période et NTPP) avec plus grande autonomie d'utilisation dans un cadre budgétaire restrictif.
- Evaluation et, le cas échéant, adaptation des différences de charge de travail entre les enseignants des différentes disciplines
- Pour lutter contre la pénurie d'enseignants : pérennisation du régime des experts, promotion des carrières mixtes, reconnaissance d'ancienneté, dans d'autres secteurs d'activités, etc.. Dans le cadre d'une révision de la formation initiale des enseignants, prévoir la possibilité pour les étudiants de dernière année de se voir confier des activités d'enseignement dans le cadre de leurs stages et privilégiant autant que possible l'organisation de celles-ci en alternance.
- Révision des titres et fonctions, harmonisation des statuts, favoriser les réaffectations et la mobilité inter-réseau
- Ajustement des débuts et fins de carrière avec allègement du face à face pédagogique à partir de 50 ou 55 ans (exercice prioritaire des fonctions de service à l'école)
- Un monitoring des congés, absences et disponibilité, avec révision du régime des détachements et étude des déterminants des congés de maladie
- Alléger les procédures d'engagements, de remplacement et d'évaluation des membres du personnel
- Evaluation et, le cas échéant, adaptation des mesures de gratuité de la 1^{ère} maternelle à la 3^{ème} primaire.
- Evaluation de la contractualisation avec les FPO, des ressources et des missions qui leur sont allouées
- Possibilité de fixer des nombres minima et maxima d'élèves par groupe classe
- Révision des missions des DCO, des DZ et des inspecteurs après état des lieux et évaluation
- Evaluation et, le cas échéant, réforme de l'encadrement différencié et du dispositif des écoles en écart d'ajustement
- CPMS : recentrage des missions sur les objectifs du système scolaire et sur les objectifs de chaque école définis dans leur plan de pilotage
- Pôles territoriaux : évaluation au cours de la première année de la législature et resserrement des missions au bénéfice de tous les élèves de l'ordinaire.

- Enseignement spécialisé : repenser le processus d'orientation, ajuster la répartition géographique de l'offre, révision du type 8, amélioration des transports scolaires etc.
- EPC : pas d'adaptation de l'organisation, sauf si changement de l'organisation de la journée scolaire ; une adaptation des référentiels, notamment pour y inclure le dialogue interconvictionnel. Interdiction par décret de port de signes convictionnels à tous les enseignants de l'enseignement obligatoire du réseau officiel, à l'exception des professeurs de religion.
- Approfondir les conditions de faisabilité de la réforme des rythmes scolaires journaliers et promouvoir des expériences dans le cadre des projets pédagogiques d'écoles ; assurer un accueil de qualité jusque 17h pour tous les élèves jusque 14 ans.
- Bâtiments scolaires : répartition équitable des ressources et regroupement des SPABS publiques.
- Internats : examiner la faisabilité d'un rééquilibrage progressif des subventions de fonctionnement des différents réseaux, tenant compte de leurs obligations respectives ; en lien avec le fédéral : travailler à une défiscalisation forfaitaire des frais d'internat.
- Enseignement supérieur : fin de l'enveloppe fermée, balisage plus clair du parcours des étudiants et lutte contre l'allongement des études, redéfinition des missions de l'ARES et recentrage sur sa mission de concertation ; réflexion relative aux pôles académiques ; balisage de l'octroi des habilitations ; réforme des rythmes académiques

Éléments de rupture et interrogations :

- En référence à la réforme de la formation initiale des enseignants, proposition d'un barème intermédiaire entre le barème 301 et 501. Ce barème impliquera :
 - Le recrutement des nouveaux enseignants sous la forme d'un CDI avec une augmentation de deux heures hebdomadaires, avec assouplissement en début et en fin de carrière) et ce afin de mettre fin progressivement au régime statutaire.
 - Pour les enseignants actuellement en place, la possibilité de conserver le barème de bachelier et le temps de travail actuel ou d'opter pour les mêmes conditions que les jeunes enseignants (avec assouplissement possible en fin de carrière). Le gouvernement limitera la possibilité d'obtenir un barème 501 via l'obtention d'un master en-dehors de l'enseignement supérieur.
- La fusion des réseaux officiels et/ou celle de leurs fédérations de pouvoirs organisateurs ; faciliter des opérations de rationalisation et de regroupement des établissements
- L'égalité traitement entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel sera assurée en 10 ans, jusqu'à 92 % comme en Flandre (=égalité complète hors bâtiments scolaires ?)
- La feuille de route du gouvernement ; quelle programmation des réformes : calendrier et programmation budgétaire ?

